

APPEL À CANDIDATURES

Création de deux dispositifs artistiques, sensoriels et familiaux

« *L'univers de Dom Robert et de la tapisserie à hauteur d'enfant* »

Musée Dom Robert et de la tapisserie du XXe siècle – Cité de Sorèze

Exposition 2027 : « Ça saute, ça danse ! »

Deux lots – 11 000 € TTC maximum par création

Les candidats peuvent postuler à un seul lot ou aux deux lots. Les créations devront être livrées, installées et opérationnelles à partir du 2 avril 2027.

« J'ai de la joie de travailler dans l'exultation et l'enthousiasme. Vous verrez : ça saute, ça danse, ça pète le feu, c'est tout ébouriffé, et j'espère que ce sera tout ébouriffant. »

— Dom Robert



1. Contexte et ambition de la commande

En 2027, la Cité de Sorèze renouvelle le parcours du Musée Dom Robert et de la tapisserie du XXe siècle avec l'accrochage « Ça saute, ça danse ! ». Les tapisseries de Dom Robert y déploient un univers foisonnant où fleurs, plantes, animaux, insectes, couleurs et matières composent des paysages pleins de mouvement.

Le parcours met l'univers de Dom Robert en dialogue avec la création textile moderne et contemporaine. Dans ce contexte, la Cité de Sorèze souhaite commander deux créations originales destinées aux familles et au jeune public. Elles seront d'abord présentées dans l'espace d'exposition temporaire, puis conservées par la Cité, qui pourra les réinstaller et les présenter ultérieurement.

Ces créations doivent offrir une expérience que la visite habituelle du musée permet rarement : toucher, manipuler, expérimenter la matière, les volumes, les couleurs, les gestes et les changements de point de vue.

Une création artistique avant tout

La Cité ne recherche ni un mobilier de médiation standardisé, ni un simple jeu, ni la reproduction d'un atelier existant. Elle attend le regard, l'interprétation et l'inventivité d'un artiste, designer, scénographe, artisan d'art ou collectif capable de transformer ces intentions en une expérience sensible et originale.

2. Principes communs aux deux créations

2.1 La famille au cœur de l'œuvre

Les dispositifs devront être pensés comme des expériences artistiques à vivre ensemble. La relation entre l'enfant et son ou ses accompagnants — parents, grands-parents, frères et sœurs, proches ou accompagnateurs — est au cœur de la commande.

L'œuvre devra favoriser naturellement l'observation, le dialogue, le toucher et l'expérimentation partagés. Elle ne doit pas placer l'adulte en simple spectateur d'un enfant occupé seul. La qualité du moment vécu ensemble, la transmission et le lien intergénérationnel font partie intégrante de l'expérience artistique recherchée.

La création n'est pas conçue comme un espace de garderie. La qualité du moment vécu ensemble, la transmission et le lien intergénérationnel font partie intégrante de l'expérience artistique recherchée.

Le candidat devra notamment se demander : que fait l'enfant ? que fait l'adulte ou l'accompagnant ? que peuvent-ils découvrir, comprendre ou ressentir ensemble ? qu'est-ce que l'œuvre provoque entre eux ?

2.2 Une expérience physique, sensible et sans numérique

Aucun écran, dispositif numérique, application, tablette, projection interactive ou technologie nécessitant une interface numérique ne devra constituer le support de l'expérience.

La Cité souhaite privilégier la présence, le geste, la matière, la couleur, le volume, le regard, la parole et les interactions humaines. Les dispositifs devront pouvoir être compris et utilisés sans médiateur permanent.

2.3 Une création pérenne

Les dispositifs sont conçus comme des créations durables et non comme des installations éphémères. La Cité de Sorèze deviendra propriétaire des dispositifs physiques et souhaite pouvoir les conserver, les stocker, les déplacer, les remonter et les présenter à nouveau au besoin.

- Les matériaux et assemblages devront résister à un usage public fréquent et intensif.
- Les dispositifs devront être démontables, transportables, conditionnables et réinstallables.
- Ils devront pouvoir s'adapter, dans la mesure du possible, à des espaces de dimensions différentes.

- Les pièces d'usure devront être identifiées et, lorsque cela est possible, remplaçables sans altérer l'intégrité artistique de la création.

3. Sécurité des publics : une exigence impérative

Point non négociable

Les créations seront touchées, saisies et manipulées directement par des enfants, y compris des bébés et de très jeunes enfants pour le lot 1. Elles devront donc présenter un niveau de sécurité irréprochable, y compris lors d'un usage autonome sans présence permanente d'un médiateur.

La conception devra anticiper les usages réels et parfois imprévisibles des enfants : tirer, pousser, saisir, frotter, tordre, s'appuyer, porter un élément à la bouche ou tenter de déplacer une partie du dispositif.

Une vigilance particulière devra notamment être portée aux risques suivants :

- petites pièces détachables, arrachables ou susceptibles d'être ingérées ou inhalées ;
- éléments facilement amovibles ou pouvant être emportés ou volés ;
- fils, cordons, boucles ou éléments présentant un risque d'étranglement ou d'accrochage ;
- arêtes vives, pointes, échardes, surfaces abrasives ou éléments cassants ;
- risques de pincement, coincement, cisaillement ou écrasement ;
- instabilité, basculement, arrachement ou défaillance des fixations ;
- matériaux, peintures, colles, vernis, teintures ou traitements incompatibles avec un usage par de jeunes enfants ;
- éléments susceptibles de se dégrader rapidement sous l'effet de manipulations répétées.

Pour le lot 1, la possibilité qu'un bébé ou un jeune enfant porte à la bouche une partie accessible du dispositif devra être considérée dès la conception.

Le candidat devra présenter dans sa proposition les principaux risques identifiés et les réponses constructives retenues. La Cité pourra demander toute adaptation ou justification nécessaire avant validation définitive, fabrication ou mise en service.

Tout projet dont la sécurité ne pourrait être suffisamment appréciée ou garantie pourra être écarté, indépendamment de ses qualités artistiques.

4. Maintenance, entretien et conservation

La facilité d'entretien fait partie intégrante de la conception. Un dispositif destiné à être manipulé par de nombreux enfants doit pouvoir être nettoyé, contrôlé, entretenu et, si nécessaire, réparé sans que la Cité ait à improviser des solutions après sa livraison.

Le candidat précisera dès son offre les principes de maintenance liés aux matériaux et techniques envisagés. À la livraison, il remettra un carnet de vie du dispositif comprenant au minimum :

- description du fonctionnement et des usages prévus ;
- liste des matériaux, composants, finitions et principales références techniques ;
- instructions de montage, démontage, conditionnement, transport et stockage ;
- protocole de nettoyage et d'entretien courant ;
- produits et méthodes autorisés et interdits ;
- fréquence des contrôles de sécurité et points de vigilance ;
- identification des pièces d'usure et modalités de remplacement ;
- réparations simples pouvant être réalisées par l'équipe et opérations nécessitant l'intervention de l'artiste ou d'un professionnel ;

- préconisations de conservation entre deux périodes d'exposition.

Pour toute création comportant du textile, le candidat devra préciser de manière particulièrement concrète les modalités d'entretien : dépoussiérage, détachage, lavage éventuel, parties démontables, température et méthode si le lavage est autorisé, séchage, produits à proscrire et conditions de stockage.

Les choix de matériaux devront être cohérents avec la pérennité attendue, la fréquence des manipulations et la possibilité d'un entretien régulier.

5. Lot 1 – Entrer dans l'univers de Dom Robert

Public principal : enfants de 0 à 5 ans et leurs accompagnants.

La création devra permettre au tout-petit et à sa famille d'entrer physiquement et sensiblement dans l'univers foisonnant de Dom Robert. L'enjeu est de faire ressentir le foisonnement de ses paysages, les changements d'échelle et de volume, l'importance de la couleur et de la matière, ainsi que la présence de la nature.

Le dispositif pourra créer l'impression d'un paysage coloré et foisonnant à hauteur d'enfant, dans lequel on découvre par le regard, le geste et le toucher.

Pour les enfants à partir d'environ 3–4 ans, la proposition pourra ouvrir des pistes de découverte supplémentaires autour des associations de couleurs, des formes et de codes simples comme ceux que l'on peut retrouver dans un carton de tapisserie numéroté.

Le candidat est libre d'inventer la traduction artistique de ces intentions. Le dispositif devra néanmoins permettre une expérience partagée entre l'enfant et l'adulte, et non juxtaposer des activités individuelles.

6. Lot 2 – Entrer dans les coulisses de la création d'une tapisserie

Public principal : enfants à partir de 6 ans et leurs accompagnants.

La Cité souhaite faire comprendre que Dom Robert part de l'observation d'une nature simple et réelle : il observe, dessine et croque, puis met en couleur à l'aquarelle. Le projet évolue ensuite vers le carton numéroté, qui peut être peint, avant un moment essentiel : le passage de relais à l'artisan lissier, qui tisse.

La création devra proposer un regard artistique original sur ce processus, plutôt que reproduire un atelier de tissage déjà proposé dans les actions de médiation du musée.

Le dispositif pourra notamment jouer sur les changements de point de vue, l'envers et l'endroit, la transformation du dessin en matière, la traduction d'une couleur en fil, le passage d'une main à une autre ou la révélation de ce qui reste habituellement invisible. Ces exemples constituent des pistes et non des solutions imposées.

La dimension sensorielle est essentielle : le dispositif doit permettre de toucher, manipuler et éprouver ce qui, dans les collections du musée, ne peut pas l'être.

La proposition devra également mettre la famille au centre de l'expérience : observer, chercher, comprendre et expérimenter ensemble le chemin qui mène de la nature à la tapisserie.

7. Contraintes techniques communes

- Utilisation autonome possible par les familles, sans médiateur permanent.
- Absence de dispositif numérique.
- Robustesse adaptée à une fréquentation publique et à des manipulations répétées.
- Montage et démontage simples et documentés.
- Conditionnement adapté au transport et au stockage ; les caisses ou solutions de conditionnement nécessaires sont comprises dans l'offre.

- Conception permettant une maintenance raisonnable par les équipes de la Cité.
- Installation compatible avec les contraintes du lieu, précisées dans les annexes techniques.
- Respect des exigences d'accessibilité et prise en compte de la diversité des publics dans la mesure compatible avec la création.

8. Budget

Une enveloppe maximale de 11 000 € TTC est attribuée à chacun des deux lots, soit un budget global maximal de 22 000 € TTC.

Cette enveloppe est « tout compris » et couvre l'ensemble des prestations et dépenses nécessaires à la livraison d'un dispositif achevé, fonctionnel, sécurisé et prêt à être présenté au public : honoraires de création et de conception, études techniques, matériaux, fournitures, fabrication, finitions, essais, conditionnement, transport, déplacements et hébergement éventuels, installation et montage sur site, ainsi que les droits d'utilisation et d'exploitation prévus au contrat.

Aucun coût indispensable au fonctionnement, à la sécurité, au transport, au montage ou à la mise en service du dispositif ne pourra être reporté sur la Cité après attribution.

Le prix ne constitue pas un objectif de mise en concurrence à la baisse : la Cité recherche, dans l'enveloppe disponible, la proposition artistique la plus pertinente, sûre, durable et adaptée aux usages attendus.

9. Propriété du dispositif, images et droits

À l'issue de la commande, la Cité de Sorèze deviendra propriétaire du dispositif physique et pourra le conserver, le stocker, le déplacer, le réinstaller et le présenter ultérieurement.

Le contrat conclu avec le lauréat précisera les droits de propriété intellectuelle nécessaires aux usages envisagés par la Cité. Ceux-ci pourront notamment comprendre la photographie et la reproduction visuelle de la création à des fins de communication institutionnelle, promotion de l'exposition et de la Cité, presse, site internet, réseaux sociaux, affichage et éditions.

Selon la nature de la création et les usages envisagés, le contrat pourra également prévoir des exploitations commerciales de son image, notamment sur des produits proposés en boutique. Les usages, supports, durée, territoire et conditions correspondantes seront précisés contractuellement.

Le candidat devra signaler, dès sa proposition, tout élément préexistant ou droit de tiers susceptible de limiter ces usages.

10. Formation des médiateurs et propositions de médiation

Une formation des équipes de médiation sera organisée début mars 2027, avant la réouverture du musée. Cette prestation est complémentaire et n'est pas comprise dans l'enveloppe de 11 000 € TTC par création.

Le candidat indiquera séparément le tarif proposé pour cette formation. Elle devra permettre de présenter la démarche artistique, le fonctionnement du dispositif, les usages possibles avec les publics, les consignes de sécurité, ainsi que les modalités d'entretien et de maintenance.

Le candidat pourra également proposer, de manière facultative et avec une tarification distincte, des ateliers, rencontres ou actions de médiation pouvant être organisés ultérieurement autour de sa création. Ces propositions ne devront pas conditionner le fonctionnement quotidien du dispositif, qui doit rester pleinement accessible sans médiateur permanent.

11. Candidats et procédure de sélection

L'appel s'adresse notamment aux artistes, designers textiles, scénographes, artisans d'art et collectifs dont la démarche est compatible avec la création d'un dispositif artistique manipulable par les familles et le jeune public.

Compte tenu du calendrier de réalisation, la sélection est organisée en une seule phase. Les candidats remettent directement une proposition artistique suffisamment développée pour permettre son appréciation, sans qu'un niveau de conception définitif ou des plans d'exécution complets soient attendus avant attribution.

Les candidats peuvent répondre à un seul lot ou aux deux lots. Pour chaque lot, le dossier comprendra :

- une présentation du candidat ou du collectif, accompagnée d'un portfolio et de références significatives ;
- une note d'intention artistique présentant la compréhension de la commande, le parti pris proposé et la manière dont l'univers de Dom Robert est interprété ;
- des croquis, esquisses, vues, schémas ou références permettant de comprendre l'univers, le fonctionnement et les grands principes du dispositif ;
- une description de l'expérience familiale proposée : place de l'enfant, place de l'adulte ou de l'accompagnant, interactions et découvertes partagées suscitées par l'œuvre ;
- une présentation des matériaux, techniques et principes de fonctionnement envisagés ;
- une première analyse des risques et des réponses apportées en matière de sécurité, en particulier concernant les petites pièces, les éléments détachables ou arrachables, la stabilité, les fixations et l'usage par de très jeunes enfants pour le lot 1 ;
- les principes prévus pour l'entretien, le nettoyage, la maintenance, la réparation et la conservation du dispositif ;
- les modalités envisagées de montage, démontage, conditionnement, transport et stockage ;
- un calendrier prévisionnel de conception, mise au point, fabrication, essais et installation ;
- un budget détaillé dans la limite de 11 000 € TTC tout compris par dispositif ;
- le tarif séparé de la formation des médiateurs prévue début mars 2027 ;
- le cas échéant, des propositions complémentaires d'ateliers, rencontres ou actions de médiation et leur tarification distincte.

Après sélection, le projet lauréat fera l'objet d'une phase de mise au point avec la Cité de Sorèze avant validation définitive et lancement de la fabrication. Cette mise au point pourra notamment porter sur la sécurité, les matériaux, l'entretien, les dimensions, les conditions d'usage, le transport et l'installation, dans le respect de l'intention artistique retenue.

La Cité de Sorèze se réserve la possibilité d'échanger avec un ou plusieurs candidats afin d'obtenir des précisions sur leur proposition avant le choix définitif, sans que cet échange constitue une seconde phase de sélection.

12. Critères d'appréciation des propositions

Les propositions seront appréciées au regard de l'équilibre global du projet, notamment selon les critères suivants :

- qualité, singularité et pertinence de la démarche artistique ;
- capacité à traduire l'univers de Dom Robert sans en proposer une simple illustration ;
- capacité à placer la famille et la relation enfant-accompagnant au cœur de l'œuvre ;
- qualité sensorielle de l'expérience et pertinence des manipulations proposées ;
- sécurité, robustesse et adaptation aux âges concernés ;
- pérennité, maintenabilité, facilité d'entretien, de transport et de réinstallation ;
- autonomie et lisibilité du dispositif sans médiateur permanent ;

- faisabilité technique, respect du calendrier et maîtrise de l’enveloppe financière.

La sécurité constitue une exigence préalable : une proposition dont les conditions de sécurité ne peuvent être suffisamment appréciées ou garanties pourra être écartée.

13. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Publication de l’appel	Octobre 2026
Date limite de remise des candidatures et propositions	17 novembre 2026 à 12h
Analyse des propositions / échanges éventuels	Entre le 20 et le 26 novembre 2026
Mise au point et validation définitive des projets	27 novembre 2026
Conception, fabrication et essais	Décembre 2026, Janvier, février 2027
Formation des médiateurs	Entre le 1er et le 13 mars 2027
Installation, essais sur site et réception	Mars 2027
Présentation au public	A partir du 2 avril 2027

14. Modalités de remise et renseignements

Les candidats peuvent postuler à l’un des deux lots ou aux deux lots. En cas de candidature aux deux lots, les intentions et budgets devront être clairement distingués.

Dossier à transmettre à :

- Cité de Sorèze – Rue Saint-Martin – 81540 Sorèze
- Contact : Élodie Gomez-Pradier – 05 63 50 86 38 – elodie.gomezpradier@cite-de-soreze.com; et Mme Houllès : virginie.houles@cite-de-soreze.com
- Modalités de transmission : uniquement par voie numérique
- Date et heure limites : 19 novembre 2026 à 12h

ANNEXES

PLAN DE LA SALLE D'EXPOSITION :

